



« fiers d'être libres, forts d'être ensemble » !



PARITARISME

GENERATIONS SACRIFIEES

COLLOQUE PEDAGOGIQUE

**BONNES VACANCES
A TOUTES ET A TOUS !**

Avec le SNEP
j'agis !



ACTION NATIONALE POUR L'EPS



14 JUIN 18H00
METRO TROCADERO EN BASKET

SNEP
+ d'EPS
+ de sport scolaire
+ de sport
pour tous



SNEP-FSU Versailles
 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes

Tél : 01 30 51 79 58
 (permanence le mardi après midi)

06 74 85 72 81 (Bruno Maréchal)



Qui sème le vent, récolte la tempête



Sommaire

- Action nationale du 14 juin.....p 2
- Edito.....p 3
- TZR / Paritarisme.....p 4
- Colloque pédagogique.....p 5
- Sport scolaire.....p 6
- Parcours Sup.....p 6
- CTSD.....p 7
- Equipements.....p 7
- Stagiaires.....p 8
- Classe Exceptionnelle.....p 9
- FPC / congés de formations.....p 10
- Vous partez en retraite.....p 11
- Contractuels EPS.....p 11
- Les différents syndicats de la FSU.....p 12

Bien que le temps tourne à l'orage pour E. Macron (recul de sa côte de popularité), il persiste et signe à tout imposer sans prendre en considération les contrepouvoirs. Il s'entête à ne pas vouloir écouter les manifestants. Et pire même, il les dénigre. Pourtant, ce n'est pas avec plaisir que les gens défilent dans la rue, mais bien pour défendre des causes qui leur sont chères.

D'ailleurs, le SNEP-FSU Versailles continue à défendre l'idée d'une EPS ambitieuse pour tous et se refuse de voir encore une fois l'Etat la malmené. Contrairement à d'autres syndicats, le SNEP-FSU pense comme la maxime de Confucius : « *j'entends et j'oublie, je vois et je me souviens, je fais et je comprends* ». Il se mobilise continuellement pour que chaque établissement puisse bénéficier d'un accès aux installations sportives (piscine, gymnase, dojo, salle d'escalade,...), permettant à tous les élèves sans distinction d'accéder à une réelle culture sportive. C'est aussi parce que le savoir s'apprend et se comprend dans l'action que le SNEP-FSU Versailles milite pour une révision des programmes du collège, pour le maintien des diverses options EPS et pour le retour de l'EPS au DNB.

C'est notamment pour l'ensemble de ces raisons, que nous nous sommes retrouvés avec nos baskets pour montrer notre désaccord avec le gouvernement, sur la place du Trocadéro. Nous ne devons pas fléchir, surtout quand on sait que le gouvernement veut aller encore plus loin en remettant en cause le paritarisme. Et oui, le SNEP-FSU Versailles est le seul syndicat à étudier chaque dossier des collègues lors des évolutions de carrières et lors des mutations. Cette étude lui permet ainsi d'améliorer un grand nombre de situations, en corrigeant beaucoup d'erreurs de l'administration, et en combattant la volonté rectorale de différencier les carrières. De cette manière, nous tentons de renforcer l'équité entre tous les collègues. Mais en effet, c'est plus rapide lorsqu'on ne respecte plus les règles démocratiques instaurées au lendemain d'une période sombre de notre histoire et garantes des principes fondateurs de notre Fonction Publique. Il y a de quoi s'interroger face à ce nouveau pas anti démocratique que tente de franchir ce gouvernement...

Allons-nous, (nous) laisser faire ou bien tout au contraire retrouver cet élan combatif et solidaire qui a permis à notre profession de combattre et dépasser bien d'autres réformes rétrogrades et dangereuses pour l'avenir de notre école républicaine ? À nous de jouer et de déjouer ces orientations macroniennes, un peu plus comptables et marchandes encore ...

Nous vous souhaitons à toutes et à tous d'excellentes vacances bien méritées. Profitez-en pour vous ressourcer prendre du recul et revenir dès la rentrée prochaine, regonflé à bloc pour continuer à nous faire entendre tous ensemble.

Rozenn

Découvrir ses droits et agir pour les faire respecter !

Celles et ceux qui – des 4 départements de l'académie – avaient osé utiliser leur droit syndical pour participer à la rencontre organisée (le 24/05) par le SNEP-FSU Versailles au Collège Voltaire de SARCELLES (95) ont fait état de leur grande satisfaction.

Comme annoncé, la première demi-journée a été consacrée à faire un état des différentes indemnités auxquelles pouvaient prétendre les TZR, en fonction de leur situation administrative et/ou professionnelle. Chacune, chacun a découvert des droits qu'elle, qu'il ignorait ! Et quand les collègues (directement concernés) apprennent qu'il est encore possible de les faire valoir dans un délai de 3 ans, étonnement et écoute attentive de l'aide à ses adhérents et de l'activité que le syndicat déploie. Et des résultats obtenus ! Ainsi une des participantes a indiqué que, grâce au SNEP, elle avait obtenu le paiement de 4 000€ de frais de transport et d'indemnité de repas que l'administration lui devait sur 3 années...

L'après-midi a été consacré à expliquer les conditions dans lesquelles étaient affectés les TZR : sur quels supports ? En fonction de quels vœux et de quel barème ? Avec quelles conséquences ?

La présence de Bruno Maréchal et de Christel Giroud a permis aux collègues présents de (mieux) maîtriser les règles de gestion arrêtées par l'administration et de comprendre le rôle – difficile mais important – des commissaires paritaires du SNEP-FSU Versailles à la fois dans les groupes de travail réunis début juillet / fin août mais aussi en amont et pendant les vacances. Parce que c'est aussi ça le syndicalisme SNEP-FSU Versailles !

A celles et ceux qui n'auraient pas encore envoyé au SNEP-FSU Versailles leur fiche de vœux relative à leurs « préférences », il y a urgence à le faire !

A celles et ceux qui seraient intéressés à ne pas perdre (bêtement) des dizaines, des centaines voire des milliers d'euros au titre d'indemnités auxquelles ils auraient droit (cette année et les 2 années scolaires précédentes), il y a urgence à se manifester !

A votre disposition un mail : corpo-versailles@snepfsu.net et des militant-e-s bénévoles !

Laura, Chloé, Christel, Bruno et Jean

PARITARISME

Du mépris pour les commissaires paritaires !

Depuis longtemps, les commissaires paritaires du SNEP-FSU Versailles s'investissent sans compter dans tous les Groupes de Travail (GT) et instances paritaires. Ils s'attèlent à vérifier les dossiers fournis par le rectorat et à proposer des modifications pour l'ensemble des collègues dans le respect des règles.

Cette année, encore plus que les autres, les documents demandés à l'administration n'ont pas été fournis en temps et en heure, voire pas du tout. Et les propositions du SNEP-FSU ont trop souvent été refusées.

Pour preuve, à la CAPA Classe Exceptionnelle, l'administration a refusé des collègues méritants proches de la retraite au profit de collègues plus jeunes... Ou encore, au GT Hors Classe, le temps de préparation a été réduit à néant car les contingents (nombre de promus possibles) n'ont pas été transmis en amont du GT... Comment faire alors des propositions cohérentes ? Pour faire suite à ce GT et à la veille de la CAPA, l'administration n'a apporté aucune réponse aux propositions faites par le SNEP-FSU Versailles.

L'administration cherche-t-elle à mettre en difficulté les représentants du SNEP-FSU et confirme-t-elle ainsi la volonté de remettre en cause le paritarisme !?

Parce que le paritarisme est essentiel, il sera encore plus que nécessaire **de vous exprimer en faveur du SNEP-FSU lors des élections professionnelles du 30 novembre au 6 décembre 2018.**

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU Versailles

DECES

C'est avec une immense tristesse que je vous fais part du décès de François Henriques, qui nous a quitté à l'âge de 48 ans. François n'était pas seulement un brillant professeur d'EPS, mais un ami fidèle, d'une extrême gentillesse, d'une grande disponibilité pour tous.

Une pensée à sa femme Brigitte, ses deux filles Barbara et Fanny ainsi que toute sa famille et ses amis. Nous perdons un collègue de grande valeur, un ami, qui nous manquera beaucoup et ceux qui l'on bien connu, comme moi, doivent être profondément attristés.

Olivier Bossu

Colloque pédagogique du SNEP-FSU Versailles : des journées de l'EPS réussies !

Le département STAPS de la faculté d'Orsay a accueilli, dans ses murs encore, pour cette 3^{ème} édition, le colloque pédagogique du SNEP-FSU Versailles. Ce fut un moment riche et intense où plus de 50 collègues et une vingtaine d'étudiants se sont retrouvés sur deux jours rythmés par différents temps.

Sur une 1^{ère} table ronde, Christine Passerieux (GFEN) et Bruno Crémonési (GRED) nous ont, chacun leur tour, exposé leur point de vue autour des enjeux de l'Ecole puis ont répondu aux questions de l'auditoire.

- C. Passerieux nous a expliqué les fondements pour une Ecole émancipatrice, pour une réelle démocratisation, pour un accès pour tous aux savoirs. Elle a illustré ses propos par des exemples dans l'école primaire.
- Dans la continuité, B. Crémonési nous a présenté les fondations du projet d'Ecole du SNEP-FSU ainsi que la démarche des programmes alternatifs et ce que cela impliquait au niveau de la conception des savoirs.

La 2^{ème} table ronde, plus centrée sur l'EPS, a réuni Dominique Charrier (économiste et maître de conférences en STAPS) et Claire Pontais (GRED).

- D. Charrier a mis en évidence, à partir de données et d'exemples concrets, les inégalités présentes au niveau de l'accès aux pratiques sportives. Malgré un développement de ces pratiques, une offre qui se diversifie, il a montré qu'il n'y avait pas de réelle démocratisation. Une grande partie de la population n'accède toujours pas aux pratiques physiques et sportives. Il fait le constat de ces inégalités qui sont aussi sous l'influence d'inégalités sociales et territoriales.
- Par la suite, C. Pontais a interrogé, plus spécifiquement, le champ de l'EPS. Elle s'est demandée pourquoi notre discipline, présente pourtant à l'école et constituant donc un passage obligatoire pour tous les jeunes, n'arrivait pas à rattraper ces inégalités. Elle a exposé les conditions à réunir, les tensions à résoudre pour arriver à réduire ces inégalités d'accès à la culture physique.

Après un repas convivial partagé dans le hall de la Fac, les collègues et étudiants ont pu vivre différents ateliers pour questionner les pratiques et les savoirs transmis dans 3 APSA :

- Escalade (collectif du lycée de Corbeil) : Quelle escalade pour un juste équilibre entre prise de risque et sécurité ?
- Arts de cirque (Rémi Barbargallo)
- Rugby (Gilles Malet)

Le lendemain matin, des sujets d'actualité ont permis aux collègues et étudiants de s'informer, poser des questions et surtout débattre.

- Gilles Ulrich (enseignant en STAPS) a décrit la situation ac-



tuelle des filières STAPS, nous a fait part de ce qu'ils vivaient concrètement à la fac d'Orsay et nous a décrit les perspectives pour la rentrée des étudiants et enseignants.

- Sylvaine Duboz (GRED) a présenté les enjeux et dangers de la réforme du lycée.

Pour terminer la matinée, Cécile Vigneron (enseignante sur l'académie de Lyon) a réalisé une intervention s'inscrivant dans une thématique intitulée « Bouscule tes idées » et autour de la notion d'égalité fille-garçon.

A travers des exemples tirés de son observation sur le terrain dans différentes APSA et à partir de ses travaux et recherches, elle a montré comment, sans s'en apercevoir, les professeurs d'EPS entérinent et développent, parfois malgré eux, des stéréotypes Hommes/Femmes.

Les retours positifs des collègues et étudiants montrent que ces temps sont des moments d'échanges importants et des « bouffées d'oxygène » pour notre profession. Ils nous poussent à vous dire : « Rendez vous dans deux ans pour un nouveau colloque du SNEP-FSU Versailles !! ».

En attendant et pour continuer nos réflexions et échanges, retrouvons-nous nombreux au Colloque National prévu le 15, 16 et 17 novembre 2018 à Villejuif.

Séverine

Rencontre avec la Directrice Régionale de l'UNSS : des échanges constructifs

Le SNEP-FSU Versailles a rencontré, Mardi 29 mai, MC Lefranc, directrice régionale de l'UNSS depuis janvier 2018. Les échanges ont porté autour des mandats du SNEP-FSU en faveur du sport scolaire dans notre académie.

Sur les moyens, nous demandons le retour à 5 cadres régionaux (comme avant 2008) et des postes supplémentaires de secrétaires. Nous demandons également le maintien à minima des 251 IMP pour les coordonnateurs de district.

Concernant les séminaires des animateurs d'AS (voir les dates ci-dessous), nous défendons une conception démocratique et concertée des politiques départementales. Nous souhaitons que ces réunions soient harmonisées pour les 4 départements sur 2 journées.

Au niveau des instances, 2 CDUNSS et 2 CRUNSS ont lieu chaque année conformément aux statuts de l'UNSS. MC Lefranc souhaiterait mettre en place des réunions préparatoires au CRUNSS avec tous les acteurs du sport scolaire dont le SNEP-FSU et les représentants des élus des AS. En revanche, nous regrettons que la date du CRUNSS (26 juin) ait été fixée en même temps que le séminaire des animateurs d'AS du 78 !

Au sujet des interventions du SNEP FSU, nous avons rappelé la position du Recteur du 16 novembre dernier (voir bulletin académique de décembre). Le SNEP FSU Versailles s'était vu réaffirmer toute sa légitimité à pouvoir intervenir dans le cadre de ces réunions. MC Lefranc nous a confirmé qu'elle resterait attachée à cette position en demandant qu'une intervention soit prévue dans chaque département.

Nous avons également traité des questions récurrentes sur les remboursements (participation unss régionale) des championnats de France et sur la problématique de l'augmentation du budget déplacement pour les AS impactées par le mouvement de grève SNCF.

Par ailleurs, nous avons exprimé notre inquiétude quant à la baisse de la subvention du Conseil Régional et sur l'augmentation de 10% du coût du contrat licences.

Enfin, nous sommes revenus sur les dysfonctionnements lors du dernier cross académique (résultats non donnés en temps réel), sur la participation des individuels, ou encore sur les formules de compétition qui impose la mixité (athlé et cross).

Marc

PARCOURSUP

Nous vivons sur les Universités, notre première année post tirage au sort pour le recrutement des étudiants dans une filière en tension, les STAPS.

Le ministère à l'issue d'une pseudo concertation, courant octobre, a mis en place la plateforme Parcoursup comme une alternative à la sélection et aux difficultés structurelles rencontrées par les Universités. Ce nouveau processus « d'orientation » a été mis en place dès février 2018. Nous sommes actuellement en possession des premiers résultats de cette nouvelle démarche.

Ainsi, la réalité nous permet de dire que pour le seul UFRSTAPS d'Orsay, plus de 4000 dossiers ont été traités pour quelques 300 entrants potentiels (ces chiffres n'augurent pas du recrutement de 300 sur 4000 puisque les futurs étudiants ont postulé pour tous les UFRSTAPS de l'académie). Les premières projections à partir des critères retenus pour trier les dossiers font apparaître sans aucune surprise que les élèves des filières « traditionnelles » seront massivement recrutés au détriment des autres, que le rapport aux pratiques sportives n'est certainement pas le plus déterminant et que le nécessaire classement des dossiers nous amène à des « contorsions » statistiques consternantes.

L'ensemble de ce processus a été mené à marche forcée sans que les conséquences aient été envisagées, notamment la nécessaire concertation qu'il aurait fallu installer entre université et lycée à propos de la construction de la fiche avenir, la prise en considération d'un critère « compétences d'encadrement, civiques et citoyennes » qui fait la part belle à des formations payantes qui sont donc discriminantes par nature.

Enfin, il a été maintes fois évoqué par la ministre des universités le fait que les filières en tension allaient bénéficier d'une aide par des recrutements d'enseignants. Il s'avère, dans notre cas, que ces recrutements ne viennent pas couvrir les nouveaux besoins d'une filière qui semble être toujours aussi attractive et porteuse de perspectives de professionnalisation réelles mais ces recrutements viennent à peine remplacer les départs de collègues.

Gilles Uhrich
UFR STAPS Orsay (SNESUP)

SEMINAIRES DES ANIMATEURS D'AS

YVELINES : 26 et 27 juin (internat d'excellence Marly le Roi)
ESSONNE : 27 juin (lycée d'Etiolles)
HAUTS DE SEINE : 27 juin (cité scolaire Michelet Vanves)
VAL D'OISE : 27 juin (lycée JJ ROUSSEAU Sarcelles)

Plus 18 postes EPS dans notre académie

Dans les 4 départements, les CTSD (comité technique spécial départemental) se sont réunis au mois de mars. Ils ont examiné les propositions de créations / suppressions de postes des collèges, LP et lycées. A partir des données collectées dans les établissements et des échanges avec les collègues, les représentants du SNEP-FSU sont intervenus dans les groupes de travail (GT) puis lors du CTSD pour obtenir des créations supplémentaires et éviter des suppressions de postes.

Dans le Val d'Oise, le solde créations / suppressions est de + 5 postes en EPS. 4 autres créations proposées par le SNEP-FSU ont été refusées.

Dans les Hauts de Seine, le solde est de + 2 postes en EPS alors que le bilan toutes disciplines confondues est de moins 7 postes. Le SNEP a proposé 2 créations supplémentaires qui ont été refusées. A noter que l'augmentation des HSA en EPS (plus 20 en 2018 faisant suite à plus 80 en 2017), a été un obstacle à la création de postes.

Dans l'Essonne, l'argumentation du SNEP-FSU a permis de gagner 3 postes lors du GT. S'ajoutant au 6 créations proposées par l'administration, nous aboutissons à un solde de **plus 9 postes**. Toutes disciplines confondues le solde est de plus 21 postes.

Dans les Yvelines, aucune demande du SNEP-FSU n'a été retenue. Le solde est de **plus 2 postes**.

Rappelons que ces postes créés de titulaires en établissement renforcent l'EPS (stabilité par rapport à un BMP) et offrent de nouvelles possibilités de mutations.

Ces 18 créations de postes ne peuvent nous satisfaire. Chaque année le gouvernement, lorsqu'il prépare son budget, détermine le volume de recrutement des enseignants (postes aux concours). Il arrête le nombre de postes pour chaque académie. Pour que tous les besoins de l'EPS soient bien pris en compte, nous devons les déterminer dans chaque établissement et les porter sur la place publique. La seule demande dans l'établissement en CA ne peut suffire. Les heures nécessaires pour, les groupes en natation et en escalade, les classes à projet, les sections sportives et les options doivent être revendiquées.

Le SNEP-FSU pourra ainsi faire le travail de collecte et coordonner les actions. Nous devons médiatiser nos besoins pour alerter les élus et les "décideurs". Les interventions du SNEP-FSU dans les instances pourront ainsi peser plus efficacement.

Patrick

EQUIPEMENTS

Politique de la Région et des Départements, les choix sont clairs

Le jeudi 24 mai, le CIEN (conseil académique de l'Education Nationale) siégeait en formation contentieuse et disciplinaire pour examiner les propositions de subventions allouées aux établissements privés d'enseignement général sous contrat pour l'année 2018.

La Région en 2016 a renoué avec le subventionnement des lycées privés sous contrat, au delà de ses obligations (tout en respectant la loi). En 2018, elle s'est engagée pour un montant de 587 854 euros dans 26 opérations de sécurisation des lycées. Elle a également

prolongé son action en faveur de l'investissement (extension, rénovation, accessibilité, mise aux normes). Le montant s'élève à 1 765 877 euros pour 43 lycées. C'est donc 2 353 731 euros qui ont été budgétisés pour l'enseignement privé.

Nous constatons que cette même Région tarde à répondre aux demandes de rénovation d'installations sportives intramuros de lycées publics. Et qu'elle a réduit les crédits de location d'installations sportives pour les lycées publics de 35% en 2017 (moins 502 743 euros) et de 10% en 2018 (moins 85 792 euros) soit un total de moins 941 257 euros.

Plus fort, le département des Yvelines budgétise 2 115 322 euros pour 18 collèges dans des opérations de rénovation,

extension... En outre, il attribue à 17 collèges des subventions au titre de l'équipement informatique pédagogique pour un montant de 584 288 euros.

Le département de l'Essonne, au titre d'opérations, de mise aux normes, de rénovation, de sécurisation, d'achat de matériel finance 19 collèges dont 15 de l'enseignement catholique pour un montant de 500 000 euros.

Seule la Région Ile de France était représentée dans cette instance. A noter que les départements 93 et 95 ne proposent aucune subvention. Le département de Paris présente ces dossier au mois de décembre.



Quant au département des Hauts de Seine, aucun dossier n'est jamais présenté alors qu'il subventionne des opérations.

La FSU (dont le SNEP) s'est encore élevée contre ce non respect des règles et contre l'enrichissement du patrimoine privé ainsi obtenu avec des subventions publiques. Elle a été la seule des fédérations à voter contre dans les avis consultatifs rendus.

Patrick

Les victoires du SNEP-FSU Versailles concernant les stagiaires !

Des représentants du SNEP-FSU Versailles ont été reçus au Rectorat en février 2018. Il a été question notamment du dossier stagiaires en faisant le bilan des difficultés rencontrées, des points à améliorer lors des phases d'affectation mais également des conditions de stage.

Concernant les vœux d'affectation sur le serveur ALADIN

En juillet 2017, suite à nos demandes, les stagiaires ont pu émettre des vœux géographiques plus précis puisque chaque département a été divisé en 3 zones.

Le SNEP-FSU continue de demander à ce que les postes d'accueil des stagiaires soient portés à la connaissance des stagiaires avant la phase de vœux géographiques afin qu'ils ne gâchent pas un vœu en retenant une zone où il n'y a pas de poste berceau.

Concernant la période des vœux

En juillet 2017, près d'un tiers des stagiaires n'a pas reçu les informations ministérielles concernant l'ouverture du serveur ALADIN et n'a donc pas pu faire ses vœux de préférence géographique !

A défaut de l'information ministérielle, les stagiaires qui avaient communiqué leurs coordonnées au SNEP-FSU à Vichy ont pu avoir les informations dans le bulletin d'accueil stagiaire.

Nous avons demandé que les services du Rectorat doublent l'information du ministère afin que TOUS les stagiaires aient connaissance et la possibilité d'émettre des vœux cette année.

Concernant les informations au moment de l'affectation

En 2017, suite à nos demandes, tous les stagiaires ont eu connaissance des coordonnées de leur tuteur ou du coordonnateur EPS afin de pouvoir s'informer de la programmation des APSA ou autres informations sur leur futur établissement.



Concernant les affectations dans les ESPE

Même si les services du Rectorat et les ESPE font des efforts pour limiter les situations complexes au regard d'un éloignement important entre l'établissement d'affectation, l'ESPE et le lieu de résidence, des stagiaires ont dû faire beaucoup de transports cette année. Ces conditions de travail pour les fonctionnaires stagiaires ne pouvaient que compliquer leurs entrées dans le métier.

Le SNEP-FSU Versailles continue à demander à ce que les stagiaires puissent avoir le choix de l'antenne des ESPE Paris-Créteil-Versailles (comme stipulé dans la circulaire rectorale).

Les temps de rencontres avec le SNEP-FSU Versailles

Nous nous sommes attachés à venir à votre rencontre cette année. Nous avons notam-

ment été présents lors de la rentrée à l'ESPE où nous avons pu faire une intervention.

Une intervention du SNEP-FSU a été réalisée dans chaque antenne de l'ESPE sur « quelques aspects réglementaires et statutaires au moment d'entrer dans le métier ».

Nous avons proposé une réunion à l'ESPE d'Orsay au moment des mutations inter-académiques (novembre) puis une réunion mutation intra-académique spécifique aux stagiaires (mars). Nous étions également présents aux 2 réunions mutation organisées par le rectorat.

Nous continuerons à venir à la rencontre des stagiaires et nous tâcherons d'être disponible pour répondre à toutes vos questions.

Mélanie

Génération sacrifiées : 2018, année exceptionnelle

Exceptionnelle car avec le PPCR, des collègues allaient accéder à des indices qui n'existaient pas dans l'ancienne carrière. Ensuite, c'était la seule année où il y aurait deux campagnes de promotion : une rétroactive pour les passages au 1^{er} septembre 2017 et une pour le changement de grade au 1^{er} septembre 2018. Enfin, c'était l'occasion de lancer ce nouveau grade sur des bases profitant au plus grand nombre. Avant la tenue des CAPA, le Recteur avait deux possibilités :

⇒ faire en sorte que le plus grand nombre de collègues partent en retraite avec le bénéfice de ce nouveau grade en prononçant des promotions qui permettent le roulement le plus rapide. En effet, à terme, seuls 10% des professeurs d'EPS pourront se situer dans la classe exceptionnelle en même temps. Les possibilités d'entrée dans ce grade, dépendront du nombre de collègues en Classe Exceptionnelle qui partiront en retraite et des créations de poste. Cette option permettrait alors de faire passer à la Classe Exceptionnelle 80% d'une classe d'âge.

⇒ répondre aux volontés d'économie du ministère des Finances, en choisissant les collègues les plus éloignés de la retraite et ainsi bloquer un grand nombre de possibilités d'entrée dans le grade. Suivant cette option, seuls 40% d'une classe d'âge auraient la possibilité d'accéder à ce nouveau grade.

L'excellence est masculine... Après les deux CAPA de cette année, l'excellence est masculine. Le ministère a établi des cri-

tères d'éligibilité pour le vivier 1 qui privilégie très clairement les hommes. En effet, dans ce premier vivier fonctionnel, on retrouvait 73% d'hommes, alors que la proportion de collègues masculins pour cette classe d'âge n'est que de 59%.

Lors de la deuxième CAPA des professeurs EPS, le Recteur a quant à lui proposé des avis Excellents à 76% d'hommes.

Occasion ratée

Lors des quatre CAPA Classe Exceptionnelle (2 professeurs EPS et 2 agrégés), le Recteur a fait plusieurs propositions allant dans le sens d'une promotion du plus grand nombre et pour lesquelles nous avons émis un avis favorable. Pour les autres, nous avons opposé des candidatures différentes. Seules cinq de nos propositions ont été acceptées lors de la première CAPA (après le départ du corps d'inspection). Malheureusement lors de la deuxième CAPA, une seule de nos propositions a été retenue (le corps d'inspection restant jusqu'à la fin).

Après nous le déluge

En référence au BO du 30 novembre 2017 qui stipule que

« l'objectif est d'aboutir à cette date (dans 4 ans) à 10% de l'effectif du corps dans le grade de la classe exceptionnelle... vous veillerez ainsi à préserver...des possibilités de promotions à l'issue de cette montée en charge. », nous dénonçons la diminution du nombre de possibilités d'entrée dans 4 ans du fait des propositions actuelles.

Nous avons mis en évidence les collègues repérés par le corps d'inspection, très loin de la retraite, qui allaient bloquer le système, alors qu'un collègue avec le même profil dans quatre ans, ne pourrait plus bénéficier d'une promotion car toutes les places seraient déjà occupées.

Cette prise de position aura un effet fort bénéfique pour les finances publiques, puisque moins de collègues partiront en retraite avec l'indice correspondant à ce nouveau grade.

Nous pourrions même nous interroger si ce ne sont pas des inspecteurs du Ministère des Finances qui ont piloté les tableaux de promotion à la Classe Exceptionnelle ?!

Plus d'un siècle d'écart entre le Rectorat et le SNEP-FSU

Au final, après les deux cam-

pagnes, il y a eu 142 ans d'écart entre les choix faits par le Recteur et nos propositions. Cela fera 142 possibilités perdues. Si tous les Recteurs faisaient de même, ce sera dans 4 ans pas moins de 2840 possibilités perdues...et pourtant le DRH a reconnu en instance que 80 à 90 % des collègues font bien leur travail !

Le gouvernement a déjà ignoré une génération de collègues ayant rempli une des fonctions donnant accès à l'éligibilité au vivier 1 avant certaines dates (formateurs avant 2015, éducation prioritaire avant 1990...).

C'est maintenant au Recteur de pénaliser les générations futures au motif qu'il serait urgent de promouvoir des collègues ayant moins d'expérience au détriment de collègues à la veille de terminer une carrière bien remplie.

Un départ laborieux pour le paritarisme Versaillais concernant la Classe Exceptionnelle mais rien n'est figé à l'exemple de la Hors Classe qui, 25 ans après, est devenu un grade accessible à tous.

Bruno



	Septembre 2017				Septembre 2018	
	Prof EPS Vivier 1	Prof EPS Vivier 2	Agrégés Vivier 1	Agrégés Vivier 2	Prof EPS Vivier 1	Prof EPS Vivier 2
Nombre de promus	42 dont 18 femmes	8 dont 3 femmes	9 dont 3 femmes	1	37 dont 9 femmes	8 dont 4 femmes
Nb d'année avant départ en retraite pour le dernier proposé par le Rectorat	11 ans	5 ans	11 ans	0	16 ans	6 ans
Nb d'année avant départ en retraite pour le dernier proposé par SNEP-FSU	7 ans	0	3 ans	0	12 ans	0

Formation Professionnelle Continue (FPC)

Nous sommes toujours pour que le principe de fonctionnement ascendant soit bien réel. En effet, le cadre donné par les corps d'inspection pour l'élaboration des stages de bassin est tellement contraint qu'il ne laisse que très peu de liberté aux collègues pour faire remonter leurs besoins.

Nous continuons à demander à ce que les stages liés à une réforme, ne viennent pas se substituer aux stages disciplinaires et bien venir en plus de ceux-ci.

Nous nous inquiétons de la généralisation des formations en ligne de type magistère...qu'elles viennent à la rigueur compléter les formations pratiques mais surtout pas les remplacer !...

Concernant les évaluations des stages PAF, celles-ci nous semblent pour l'instant trop "sommaires" mais en plus ne permettent pas de répondre à la spécificité des stages EPS...nous nous interrogeons sur leur utilité réelle.

Notre demande de formation secourisme régulière pour l'ensemble des collègues, faite lors de l'audience du 19 mai avec le Recteur, est restée pour l'instant sans réponse positive de la part de l'institution. Pour nous, la mise à jour nécessaire des compétences doit se faire régulièrement et également en plus des formations disciplinaires. Pour l'organisation de ce dispositif, nous avons demandé pour les formateurs qui le souhaitent, qu'ils puissent bénéficier de ces heures dans leur temps de service et ce d'autant plus pour ceux qui forment en parallèle leurs élèves.

Le corps d'inspection avait même répondu que ces formations secourisme relevaient de l'initiative individuelle...alors que pour nous, l'institution doit tout mettre en œuvre pour assurer la mise à niveau des collègues. Rappelons que cela fait partie des conditions à remplir pour entrer dans le métier. C'est donc, bien à l'employeur de tout organiser pour que les collègues aient les compétences requises chaque année.

**Le PAF est ouvert...
inscrivez-vous !**

Via Iprof / GAIA – Accès individuel /
Inscription individuelle

N'oubliez pas de cliquer sur « recevoir une confirmation par mail » cela vous permettra d'avoir une preuve de votre inscription effective en cas de problème avec votre chef d'établissement ou GAIA !

Les inscriptions sont ouvertes du :

- 01/06/2018 au 25/06/2018 pour les formations suivantes : préparation aux concours (Capeps interne, Agrégation), niveau 1 de la formation pack EPS, formation académique « Débuter l'enseignement de l'escalade »
- 01/06/2018 au 28/09/2018 pour les formations individuelles

Droits à la formation continue et syndicale

Cette année encore, nous avons été interpellés par des collègues qui ont vu des chefs d'établissement faire obstacle à une participation à un stage de formation continue accordé par le Recteur et/ou à un stage de formation syndicale. Dans chacun des cas, une intervention auprès du Rectorat a permis de rétablir les collègues dans leurs droits. Dans ce cadre, seul le Recteur peut vous refuser ces moments de formation et le chef d'établissement ne peut s'opposer à la transmission des demandes.



Les congés de formation

Après plus de 20 ans de demandes répétées du SNEP et de la FSU, le rectorat a accepté d'augmenter depuis 3 ans le contingent alloué aux congés de formation.

Cela a eu pour conséquence de permettre à 6 collègues supplémentaires d'être satisfaits en 2016, 9 collègues en 2017 (dont une prof d'EPS) et 11 collègues cette année (dont une prof d'EPS) pour une barre à 250 points (275 pts il y a 5 ans et 255 pts en 2016 et 2017). Il faut malheureusement encore attendre 6 à 7 demandes pour obtenir un premier congé de formation en raison des moyens attribués par le ministère et des besoins très importants dans notre académie. Nous continuerons sans relâche à revendiquer des moyens ministériels et rectoraux à la hauteur des besoins.

Les collègues satisfaits ont été appelés : ils étaient 16 en EPS à en bénéficier soit pour un premier congé, soit pour l'utilisation des mois non consommés.

Les autres recevront un mail avec leur classement et une estimation de l'année où ils pourront l'obtenir. Si vous ne recevez rien, contactez nous !

Vous partez en retraite, le SNEP s'adresse à vous !

Vous avez été aux côtés du SNEP-FSU pendant votre carrière pour défendre votre métier, sa place dans le système éducatif, ainsi que l'ensemble des personnels. Avec la FSU vous avez défendu les services publics de qualité, garants d'un traitement égalitaire des citoyens de notre pays quels que soient leurs revenus.

Aujourd'hui avec la retraite, vous pourriez penser que retraite signifie retrait et ainsi vous éloigner du SNEP.

Pourtant l'accès et la vie en retraite dépendent de choix politiques qui les ont souvent menacés.

Ainsi, nous sommes directement concernés par notre pouvoir d'achat, l'aide dont nous pourrions avoir besoin un jour. Plus largement, comme toute la population, nous avons besoin de services publics efficaces et suffisants, seuls garants d'un traitement équitable, pour toutes et tous. Dans tous

ces domaines, retraité.e.s, nous sommes victimes de la politique de ce gouvernement comme celle des précédents :

- nos retraites ont baissé au 1^{er} janvier et sont gelées pour l'année en cours alors qu'une partie des produits de consommation augmente.
- le modèle social solidaire est attaqué, réduisant les capacités d'action des services publics et de la Fonction Publique. Pourtant, ceux-ci jouent un rôle essentiel pour la cohésion sociale du pays, la redistribution des richesses, l'accès des citoyen.ne.s aux droits sociaux et dans la lutte contre les inégalités, pour le développement harmonieux de notre pays.
- les plus riches voient leurs profits s'envoler. Ainsi les dividendes du CAC 40 sont passés en 15 ans de 30% à 67% des bénéfiques. L'Etat laisse s'envoler

chaque année 80 milliards de fraude fiscale.

Cela est-il juste ? S'agit-il de faire le lit à la privatisation marchandisée ? Qui peut s'y opposer avec force et proposer des solutions solidaires si ce ne sont les retraités eux-mêmes autour de leur organisation syndicale. Rester syndiqué, c'est se doter d'un outil pour lutter contre ces inégalités et contribuer à améliorer les conditions de vie des près de 17 millions de retraités.

Réjouissons-nous de n'être pas seuls, aujourd'hui, à exiger d'être mieux entendus.

Alors, oui, partez en retraite : c'est le juste retour de vos années d'activité. Mais restez syndiqués, et actifs pour vos droits, la justice, l'égalité.

*Bernard Charlier
Responsable national des retraités*

Contractuels EPS

Frédérique Looren et Jean Fayemendy, du Bureau académique du SNEP-FSU Versailles, ont rencontré Mme Cécile RILHAC, députée du Val d'Oise, sur le dossier des contractuels.

Pendant 1h30, nous avons informé Mme la députée (ex-professeur d'EPS) de la réalité de la précarité et de la situation des contractuels et des MA et lui avons présenté les propositions que porte le syndicat.

Nous avons notamment insisté sur :

- l'urgence de l'ouverture de négociations afin d'examiner les mesures à prendre pour permettre l'accès à la titularisation des non-titulaires
- sur notre demande de mise en place systématique, dans chaque académie, d'une formation professionnelle et de préparations aux concours du CAPEPS interne et réservé

- l'amélioration des conditions de CDI-sation (passage de CDD à CDI)
- l'indemnisation des frais de transport et de repas (affectations à l'année et remplacements de courte et moyenne durée).

Dans l'académie de Versailles, le rôle de la Commission Consultative Paritaire (CCP) des enseignants contractuels et maitres auxiliaires est réduit aux seuls examens des non-renouvellements de CDD. Nous avons demandé à la députée d'intervenir auprès du Rectorat afin que les commissaires paritaires soient également réunis en CCP d'affectations, d'avancement d'échelon (indice de rémunération) des MA, CDI et CDD, d'examen des ayant-droits au CDI et à la titularisation des non titulaires.

Ce n'est pas parce que nos collègues sont non-titulaires qu'ils ne doivent pouvoir être représentés et défendus pour tout ce qui concerne les actes de gestion les concernant.

Cette audience a été l'occasion de dénoncer :

- la réduction de 21% des postes au CAPEPS externe 2018 et de mettre en évidence la nécessité de porter à 1 500 postes par an le nombre de postes ouverts aux différents concours (CAPEPS et Agrégation), pour remplacer les départs à la retraite et améliorer la couverture des besoins en EPS (enseignement obligatoire, options en Lycée, section sportives scolaires) par des professeurs d'EPS titulaires
- le refus du Ministère que l'EPS fasse partie des enseignements de spécialité au lycée.

Sur tous ces sujets, nous avons demandé à la députée d'intervenir auprès du Ministère et du gouvernement. Dans le même sens, le SNEP-FSU Versailles a décidé de s'adresser à tous les députés des 4 départements de l'académie.

Frédérique et Jean



Les différents syndicats de la FSU

La FSU (Fédération Syndicale Unitaire) est la 2^{ème} fédération dans la Fonction Publique, elle regroupe un grand nombre de syndicats dont certains appartiennent au champ de l'enseignement (comme le SNES-FSU), d'autres non, puisque la FSU couvre les trois champs de la Fonction Publique (État, Territoriale et Hospitalière). Dans l'enseignement, la FSU est la fédération majoritaire.



le SNUipp :
syndicat des
professeurs des
écoles

SNUipp-FSU : syndicat majoritaire chez les enseignants du 1er degré, le SNUipp-FSU est structuré par départements, les carrières des professeurs des écoles étant gérées au niveau départemental. Pour autant, un certain nombre de questions sont traitées au niveau académique, que ce soit la répartition des postes entre les départements ou la formation initiale. L'école primaire est un enjeu politique impor-

tant pour les différents gouvernements. Le ministre actuel propose une école ségrégative, par le retour à des méthodes qui font fi de plus de 30 ans de recherche. Le SNUipp-FSU porte au contraire le projet d'une école s'appuyant sur les experts que sont les enseignants pour permettre la réussite de toutes et tous. Il revendique également davantage de droits pour les personnels, en particulier en terme de mobilité dans une académie déficitaire comme la nôtre. C'est par l'action des SNUipp-FSU de l'académie de Versailles depuis 2 ans à ce sujet que le gouvernement a fini par mettre en place un concours de recrutement supplémentaire pour l'académie.



le SNESUP : syndicat de
l'enseignement supérieur

SNESUP-FSU : L'actualité a mis, de fait, sur le devant de la scène, un de ses syndicats : le SNESUP-FSU. Il est le premier syndicat de l'enseignement supérieur. Il syndique l'ensemble des enseignants exerçant dans les établissements publics d'enseignement

supérieur – quel que soit leur statut –, que ces établissements dépendent du ministère de l'Éducation nationale (universités, écoles d'ingénieurs, ESPÉ, grands établissements, écoles françaises à l'étranger...) ou d'autres ministères, comme par exemple celui de l'Agriculture et de la Pêche (écoles nationales agronomiques) ou de la Culture (écoles d'architecture). La démocratisation du système éducatif est un marqueur fort de la FSU dans le champ éducatif. Très logiquement, le SNESUP-FSU ne pouvait pas rester muet face au projet de réforme de l'accès à l'enseignement supérieur du gouvernement. Ce dernier a usé et abusé des éléments de langage visant à imposer l'idée qu'il ne serait pas le gouvernement de l'instauration de la sélection à l'entrée à l'université. Très rapidement, le SNESUP-FSU a déconstruit les contre-vérités assénées par Edouard Philippe et Frédérique Vidal (la Ministre de l'enseignement supérieur). A l'issue des concertations qui se sont tenues en septembre et octobre, le SNESUP-FSU, le SNES-FSU, le SNUEP-FSU et le SNEP-FSU ont publié un communiqué « Laisser ouvert l'accès au sup' » qui pointe la stratégie du gouvernement : « nous retenons finalement un cycle de débats qui, au regard des moyens alloués à l'université, pourrait se résumer pour le Ministère à une unique question : comment, à moyens constants, faire en sorte que les étudiants en surnombre dans certaines formations, aillent de leur plein gré dans les formations qui ont des places vacantes » et rappelle qu'APB a bon dos pour masquer les carences des gouvernements successifs et notamment du gouvernement Philippe en matière d'investissement dans le supérieur. Le SNESUP-FSU s'est aussi employé à déconstruire les affirmations qui ont guidé l'élaboration des mesures principales du Plan Étudiants.

Le gouvernement assène les 60% d'échec en L1 pour justifier la sélection ? Le SNESUP-FSU rappelle que les « 60 % concernent entre autres des étudiants qui... n'échouent pas puisqu'ils et elles peuvent être inscrits dans d'autres formations après leur première inscription. Le devenir d'une cohorte de 12 000 étudiants inscrits en première année en 2008 montre que 3 ans plus tard, dans les 65 % de celles et ceux qui n'ont pas obtenu leur licence, le taux d'échec correspondant à l'arrêt des études (que rien n'autorise à juger définitif) est de 18%. ». Pour justifier l'instauration des prérequis à l'entrée en licence, le ministère s'appuie sur l'exemple des bacs littéraires qui souhaiteraient suivre des études scientifiques ou des bacs professionnels dont les chances de réussite sont faibles à l'université. Le SNESUP-FSU rappelle fort opportunément que « les bacheliers professionnels ne représentent que 5% des étudiants de L1(...) et que les bacheliers généraux autres que S représentent moins de 10% dans les licences sciences et STAPS en 2015 ». Dans son dernier communiqué, le SNESUP-FSU dénonce donc « une réforme bureaucratique, inégalitaire et mise en place pour contenir le flux d'étudiants et limiter l'investissement de l'État », qui n'est « porteuse ni d'émancipation, ni d'élévation du niveau de qualification général pour la jeunesse ». Le SNESUP-FSU avance également quelques-unes de ses propositions : « Améliorer l'information et l'orientation des jeunes dès le lycée, créer des formations notamment à caractère technologique et professionnel dans le premier cycle universitaire public, des parcours différenciés prenant en compte la diversité des publics étudiants et permettant des réorientations, soutenir le développement de pédagogies favorisant la réussite en lien avec les travaux de la recherche...».

Démocratisation du système éducatif, lutte contre les inégalités sociales, promotion de l'enseignement comme facteur d'émancipation, à bien des égards, les luttes du SNESUP-FSU sont les mêmes que celles du SNES-FSU. Logique pour deux syndicats qui appartiennent à la FSU, une fédération combative, déterminée à défendre les conditions de réussite de tous les élèves et les conditions de travail des personnels.